

Réunion du 7 avril 2021

Absent : néant

Secrétaire de séance : Valérie BERGON

Vote des taux fiscaux 2021 :

Le maire informe que depuis le 1^{er} janvier 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Chaque commune est compensée à l'euro près de sa perte de taxe d'habitation sur les résidences principales, principalement par le transfert à son profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Donc il faut à minima additionner les 2 taux (21,35 % du département et 1,85 % de la commune, soit 23,20 %).

La compensation prévue de la taxe d'habitation est de 20 752 € (produit déterminée en 2020 avec le taux gelé de 2017 + exonérations de 2020). Le montant de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties départementale est bien supérieur à 20 752 €, donc notre commune est surcompensée. Aussi, par le biais d'un coefficient correcteur, il y a un prélèvement du « trop perçu » (130 702 €) au profit des communes sous-compensées.

Fixation du nouveau taux de taxe foncière sur le bâti : 23,40 % (augmentation de 0,20%)

Taxe foncière sur le non bâti : 16,65 % : le taux reste inchangé.

Décision au regard de la DIA de l'Hostellerie de la Vallée :

Le 3 mars dernier, la mairie a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à la vente par la SCI Le Braguse de la parcelle bâtie AH n° 186, à savoir l'hôtel-restaurant L'Hostellerie de la Vallée, pour un montant de 180 000 €.

Le 19 mars, il y a eu visite des locaux avec le propriétaire et l'estimateur du service du Domaine. Depuis, celui-ci a rendu son estimation : 193 500 €.

Une rencontre (8 élus) avec les acquéreurs a eu lieu en mairie le 25 mars dernier ; ceux-ci ont présenté leur projet qui gravite autour d'un snack-bar, vente à emporter, restauration, trois chambres d'hôtes, salle de soins, centre de ressourcement et culturel (à titre privé ils occuperont 5 chambres)... avec une ouverture réduite sur l'année.

Les élus présents à l'entretien en font la relation et signalent que le projet n'a jamais évoqué d'hôtel, ni de restaurant gastronomique, pas de véritable investissement pour rénover le lieu ; or, le conseil souhaite le maintien d'un hôtel et restaurant gastronomique pour une ouverture sur toute l'année ; il s'agira aussi de sauvegarder le patrimoine en réhabilitant le bâtiment plus récent.

Le conseil vote à l'unanimité pour la préemption par la commune. Le maire prendra l'attache de Me CARRETO à Tulle qui sera chargé de la rédaction de l'acte à intervenir.

Travaux en cours :

Snack-bar du château : Les garde-corps, main courante et portail ont été installés par l'entreprise MADELMOND. Roland ESTEPHAN soulève un problème de longueur d'une rampe sur le plan sécuritaire (à voir avec l'entreprise MADELMOND).

Jean-Pierre FAURE informe de la prochaine livraison de la société EQUIP'FROID, de la pose du comptoir par l'entreprise GRAILLE ; du contrôle électrique (pose d'un disjoncteur différentiel à l'entrée). Il faudra prévoir par la suite le changement de la porte qui donne sur la partie cuisine.

La possibilité d'ouverture à la mi-mai est envisagée, mais cela dépendra du contexte sanitaire.

Dossier abords du snack à valider :

Des plantations ont été faites (rappel devis JARRIGE de 671,27 € HT). Le maire présente plusieurs devis : devis concernant les bacs en pierre reconstituée : 816.90 € HT (ANIMA JARDIN), devis de l'entreprise MADELMOND pour une main courante au niveau de l'accès au château, une main courante au niveau du petit escalier en bois de derrière + un garde-corps dans escalier pour rejoindre le cheminement du parc du château (total : 6 952 € HT). Le conseil valide.

Travaux parc du castel :

Le maire informe du sursis pour la demande de subvention auprès de TULLE'AGGLO car les aides publiques seraient déjà de 80 %.

Travaux supplémentaires des entreprises FAUCHER, MADELMOND, SEVE PAYSAGE à prévoir ; pour ces deux dernières, il y aura plutôt transfert de tâches entre eux. Pour l'entreprise FAUCHER : 5 657 € HT pour le nettoyage du mur de la « tour », reprise de maçonnerie et changement de linteaux au-dessus du portail de la cabane à l'extrémité du jardin.

Jean-Pierre FAURE signale l'intervention de SEVE PAYSAGE : abattage des grands sapins, cette entreprise doit revenir pour broyage et nettoyage la semaine prochaine ; l'entreprise BLANCHON a débuté son intervention par la cabane à côté du pont des cascades.

Projets d'investissement :

Amélioration énergétique de l'école de la Maison-Brûlée : l'Etat a validé le projet et attribué l'aide prévue de 4 500 € (30 %) ; le conseil valide les devis de l'entreprise GRAILLE vus précédemment. Les travaux devront se faire pendant les vacances d'été.

Voirie :

Jean-Jacques MONTEIL informe que TULLE'AGGLO a confirmé pour cette année les travaux sur la route qui relie Vieillemarette aux Quatre Routes. Le talus de la VC de Freyssinges qui s'effondre a été de nouveau signalé... Affaire à suivre.

Travaux à réaliser par la commune : sont signalés par des élus la nécessité de point à temps sur la voirie entre le giratoire de l'autoroute et la Maisonneuve, sur une voirie rurale à La Bitarelle, sur la voirie n° 9 (route du Breuil aux Cayres), sur une voirie rurale à Orliquet, etc. Fabienne LATRONCHE signale un dysfonctionnement au niveau de la grille de traverse, sur la VC de Charissou.

Jean-Jacques MONTEIL prendra l'attache de plusieurs entreprises pour un avis technique et la confection de devis.

Affaires diverses :

- Le 19 mars dernier, il y a eu une rencontre avec le syndicat du Puy des Fourches au sujet du projet d'implantation d'un château d'eau dans le secteur de la Bitarelle-Orliaguet. Deux réservoirs de 1500 m³ sont prévus. Le bâtiment serait plutôt esthétique, à l'image de ce qui s'est fait à Seilhac. Des emplacements ont été présélectionnés par le syndicat, car il faut que l'eau vienne gravitairement de Seilhac et reparte gravitairement sur Tulle. Des relevés topographiques vont être entrepris par le syndicat.
Affaire à suivre.
- Plan de relance : la Préfecture signale que dans ce cadre, les communes peuvent bénéficier gratuitement d'un recensement et d'une évaluation des ponts et des murs de la voirie communale, sous le pilotage du CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Il faut s'inscrire avant le 30 avril 2021.
Ce programme national des ponts permet de bénéficier gratuitement d'un recensement des ponts de la commune et de leur état et entretien. Pour info, le principal pont situé sur une voirie rurale est celui qui mène à Condaillac, surplombant la voie ferrée.
La commune va répondre favorablement.
- Compte-rendu du conseil d'école par Valérie BERGON et Marie-Elise NOILLAC : il faut prévoir la poursuite ou non du CDD mis en place à l'école de la Maison-Brûlée (Pauline DUCAT) depuis septembre 2020. Après discussion, le conseil décide de ne pas reconduire le contrat au vu de la prévision d'effectifs de la grande section de maternelle de l'année prochaine.
- Prochaine réunion de la commission urbanisme avec le bureau d'études SCAMBIO URBANISME le mercredi 14 avril prochain.
- Valérie BERGON rappelle la fin du projet éolien du Puy de l'Aiguille (des communications ont eu lieu entre élus mais aussi dans la presse) ; le maire rappelle que ce fut un âpre et long combat mené depuis 2014.
- Site internet : il est actif depuis quelques jours (www.gimellescascades.fr)
- Jacques COUTURAS rappelle la nécessité d'interrompre l'éclairage public au cours de la nuit, maintenant que les commandes ont été renouvelées. Le maire prendra l'attache du bureau SOCAMA pour une mise en place à l'automne prochain.
- Retraite future d'employés communaux : Eliane CHASTRE (ménage) au 1^{er} juillet et Claire COURTOIS (garderie scolaire) au 1^{er} septembre. Un recrutement sera à prévoir pour la seconde ; pour le ménage, le maire attend la réponse de celle qui assurait jusqu'à présent le remplacement d'Eliane CHASTRE, en période d'arrêt.
- La fibre : les informations de SFR ne sont pas très claires sur la desserte des foyers ... (Lisette NOILLAC signale par exemple des disparités au sein du village d'Orliaguet) ; le déploiement n'est pas achevé ... on est loin des annonces et assurances faites par SFR dans la presse.
- Jérôme BOURDEIX et Gérard TOURNEIX évoquent le problème des containers notamment à Orliaguet.